



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

PERMIS MOTO A2

Motocyclettes avec ou sans side-car : puissance maxi 35 kW (47 CV), rapport poids/puissance maxi 0.2 kW/kg

La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus du double de sa puissance.

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients.

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie A2 pour conduire une moto d'une puissance inférieure ou égale à 35 Kw.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée de la formation :

Cette formation a une durée minimum de 20 heures. Elle se déroule sur piste (8 heures) et en circulation (12 heures).

Programme :

Compétences et sous compétence travaillées

Contact

DUREE

20 heures de formation
minimum

LIEU

Nous consulter

DATE

Nous consulter

TARIF

Nous consulter



PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

PUBLIC VISÉ :

- Avoir 18 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable

PRÉ-REQUIS :

- Avoir 18 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable

RÉSULTATS ATTENDUS

Permis de conduire de la catégorie A2

ENCADREMENT

- validité.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

SANCTIONS DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.